

conforme à la mesure d'initiative parlementaire, il ne coûterait rien au gouvernement.

Mais cette proposition n'est pas sans comporter certains problèmes. Je crains que les intermédiaires en profitent pour s'approprier les hausses appréciables du prix du blé qui en découlerait. Il serait donc éminemment souhaitable que ce secteur de l'industrie se contente simplement de répercuter les hausses en question sur les consommateurs sans chercher à surenchérir. Ce serait donc au comité d'examiner cette question sous tous ses angles si jamais cette motion était adoptée aujourd'hui.

Il faut également songer aux produits à base de blé que nous importons de l'étranger et que nous exportons aux États-Unis. Il est évident que nous pourrions compromettre certains de nos secteurs commerciaux et que la demande de produits importés à base de blé augmenterait, surtout sur la côte ouest. C'est un autre aspect du problème que le comité devrait également examiner.

J'ai écouté attentivement la proposition de mon collègue, le député de Wetaskiwin (M. Shellenberger), lors du débat sur le C-215, quand il a parlé d'imposer un tarif quelconque sur les produits de boulangerie au détail. J'imagine qu'une telle mesure se heurterait à des obstacles constitutionnels et juridiques, mais elle mérite quand même que le comité l'étudie.

En terminant, monsieur le Président, je rappelle que l'agriculture est la pierre angulaire de notre économie. Aucun autre secteur de l'économie ne consacre autant pour mettre un produit sur le marché sans pouvoir en établir le prix. Les agriculteurs ont toujours payé le plein prix pour leurs moissonneuses-batteuses, leurs camions, leurs automobiles et leurs tracteurs. Ils n'ont aucun escompte sur le prix des produits manufacturés et sur les denrées alimentaires. Pire, il leur arrive de payer plus cher que les autres pour leurs vêtements et leurs chaussures parce que ces produits sont protégés par des subventions, des quotas et des tarifs. Tous ce que veulent les agriculteurs, c'est rentrer dans leurs frais et réaliser des bénéfices raisonnables. Il n'existe aucune entreprise, aucune industrie au Canada qui ne réclame la même chose. Sinon, comment pourraient-elles survivre?

Les producteurs veulent un prix raisonnable. Ils ne veulent pas que les enfants soient privés de pain parce qu'il coûterait trop cher. A une exception près, ce sont les consommateurs canadiens qui paient le pain le moins cher. Nous demandons un prix raisonnable aujourd'hui pour éviter d'être aux prises demain avec des problèmes de prix et d'offre. Monsieur le Président, c'est à dessein que la portée de la motion est limitée. Ce n'est pas une mesure de portée générale. Elle concerne le blé, plus précisément les 10 p. 100 de notre production consommée par des Canadiens. Elle ne préconise pas un vague concept de parité. Elle souligne simplement la nécessité de

Prix du blé

relever les prix intérieurs pour sauvegarder un secteur agricole dont les marges bénéficiaires sont de plus en plus minces.

Je n'utiliserai pas tout mon temps, monsieur le Président, parce que je veux entendre des représentants des autres partis et aussi peut-être que la motion fasse l'objet d'un vote. Je termine donc en disant qu'il n'y a rien de très compliqué, sauf que nous voulons éviter des marges trop fortes dans la transformation et la vente des produits de boulangerie, afin que chaque cent de la hausse réclamée profite aux producteurs, ceux-là même qui à d'autres époques, ont largement subventionné le consommateur. Je demande donc aux autres partis de respecter l'esprit de la réforme parlementaire et de reconnaître la position désespérée des agriculteurs, en appuyant la formation d'un comité chargé de préparer une mesure prévoyant une hausse du prix intérieur du blé.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson) d'avoir présenté cette excellente motion. Les réserves que je peux avoir à son sujet ne concernent ni le motionnaire ni son objectif, mais plutôt le sort de la motion à supposer que les conservateurs acceptent de la renvoyer au comité. Si on en juge par le débat qui vient d'avoir lieu, nous comprenons trop bien qu'en dépit de l'esprit de la réforme dont le député de Swift Current-Maple Creek a parlé, en dépit des bonnes dispositions de tous les députés, il arrive très souvent que ces bonnes intentions n'aboutissent nulle part. Elles sont perdues car, même si nous prétendons parfois avoir l'esprit de réforme, souvent, le système parlementaire doit obéir à la volonté d'un fonctionnaire, d'un ministre ou du premier ministre, en dépit des vœux de la grande majorité des députés. Je dis cela pour rappeler au député qu'il ne doit pas trop espérer, même si je trouve sa motion très acceptable et si je suis persuadé que les Canadiens l'accepteraient facilement.

• (1620)

Je suis un sincère partisan des offices de commercialisation et de la gestion de l'offre, afin que le secteur agricole reste dynamique. Je peux donc affirmer au député que j'appuie sa motion et que je veux que l'on conserve les institutions qui ont été créées pour parvenir à une commercialisation convenable de nos produits agricoles, tant au Canada même qu'à l'échelle internationale.

Les agriculteurs de ma circonscription ne cultivent pas de blé, mais beaucoup d'autres denrées réglementées par divers systèmes de gestion de l'offre et par d'autres moyens. Ils craignent que la déréglementation, dont le gouvernement est entiché, ne provoque leur disparition. Je pense que le secteur agricole du Canada, loin d'être victime de la déréglementation, au contraire, en sera amélioré. Les rares domaines de production dans le secteur à être prospères à l'heure actuelle sont ceux où les agriculteurs disposent de moyens de contrôler les bénéfices qu'ils peuvent réaliser.